



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Dix-septième réunion
Genève, 27–29 juin 2005

DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Point 1.1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. Le Conseil de Coordination du Programme adopte l'ordre du jour provisoire.

Point 1.2 de l'ordre du jour: Election du bureau

2. Le Brésil est élu Président, la Suède Vice-Président et la Chine Rapporteur de la dix-septième réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Point 1.3 de l'ordre du jour: Examen des rapports de la quinzième et de la seizième réunion

3. Le Conseil de Coordination du Programme adopte les rapports de ses quinzième et seizième réunions.

Point 1.4 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif

4. Prenant note des réalisations de l'ONUSIDA au cours du dernier exercice biennal, et reconnaissant les nombreux défis que continuent à représenter la riposte au SIDA et les obstacles que l'ONUSIDA doit surmonter, le Conseil de Coordination du Programme:
 - 4.1 appuie les efforts de l'ONUSIDA qui milite pour que davantage de ressources soient consacrées à l'action contre le SIDA, et qui préconise d'étudier la possibilité de recourir à des moyens novateurs pour élargir la base de financement sur les plans national et international;
 - 4.2 appuie également les efforts déployés par l'ONUSIDA pour repérer les obstacles à la mise en œuvre efficace de programmes de lutte contre le SIDA et aider les pays à

surmonter ces obstacles, et pour accélérer la mise en oeuvre en faisant appel aux capacités nationales et régionales moyennant ses dispositifs d'appui technique, son entremise pour faciliter la coopération horizontale, le renforcement de sa propre capacité dans ce domaine, et la collaboration avec les partenaires nationaux, la société civile et les donateurs afin de mieux définir la nature et l'ampleur du problème et la manière dont les politiques et programmes peuvent être améliorés;

4.3 exhorte le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ainsi que les Equipes pays des Nations Unies à renforcer leur soutien à une plus grande cohérence et responsabilisation de l'action contre le SIDA, par l'adoption et la mise en oeuvre des "Trois Principes" dans tous les pays, l'intégration de l'harmonisation de la lutte contre le SIDA dans le programme plus vaste de développement tout en continuant à reconnaître le caractère exceptionnel de la maladie, et la consolidation de la coordination et de l'harmonisation des mesures de suivi et d'évaluation;

4.4 reconnaissant l'importance d'une approche globale du SIDA, engage l'ONUSIDA à continuer à apporter son concours aux pays pour l'élaboration de stratégies de lutte contre le SIDA basées sur le concret, y compris ne rien négliger pour assurer l'accès universel aux services de prévention, de traitement et de soins;

4.5 reconnaissant qu'il est tout aussi important d'assurer une riposte permanente à l'épidémie mondiale de SIDA, engage l'ONUSIDA à mettre au point des modalités à long terme pour la riposte mondiale au SIDA qui tiennent compte de ce qui suit : financement durable de services complets de prévention, traitement, soins et prise en charge psychologique du VIH ; établissement d'un lien entre la lutte contre le SIDA et le programme de développement au sens large ; ininterruption de la dynamique politique actuelle et de la sensibilisation de l'opinion publique concernant le SIDA – afin de promouvoir et appuyer les initiatives qui s'attaquent aux obstacles constants au développement, ainsi qu'aux répercussions sociales, démographiques et économiques du SIDA;

4.6 engage l'ONUSIDA à mettre au point une stratégie et à continuer à mobiliser une riposte réellement plurielle au SIDA, y compris promouvoir et faciliter l'inclusion de la société civile, des personnes vivant avec le VIH et avec le SIDA et du secteur privé dans les ripostes nationales et internationales au SIDA, et obtenir pour les organisations de la société civile un plus grand soutien administratif pour les demandes de subvention et la mise en oeuvre de programmes.

Point 1.5 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants

5. Notant avec satisfaction le Rapport du président du Comité des Organismes coparrainants, le Conseil de Coordination du Programme:

5.1 accueille favorablement les initiatives conjointes à l'échelle du programme entreprises par l'ONUSIDA et menées par divers coparrainants et dans certains cas par le Secrétariat, note leurs réalisations et activités plurisectorielles les plus importantes et se félicite de l'engagement dont font preuve les Coparrainants en ce qui concerne les défis à relever eu égard à la lutte contre le SIDA;

5.2 invite les Coparrainants et le Secrétariat à continuer à renforcer les partenariats de l'ONUSIDA, notamment au niveau des pays, ainsi que les modalités de travail collectif des Coparrainants et contribuer ainsi à une action globale contre le SIDA.

Point 1.6 de l'ordre du jour: Rapport du représentant des ONG

6. Le Conseil de Coordination du Programme accueille avec satisfaction le rapport des organisations non gouvernementales et voit en la société civile un partenaire essentiel, et

6.1 demande instamment à l'ONUSIDA de diriger l'élaboration d'une stratégie à long terme qui permette l'accès de la société civile à des fonds pour financer et maintenir le développement de leur énorme contribution en ressources humaines à la mise en oeuvre des activités de prévention, de soins, de traitement et de prise en charge psychologique du VIH partout dans le monde.

Point 2 de l'ordre du jour: Rapport de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA

7. Se félicitant du travail rapide, de haut niveau et hautement participatif de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA, le Conseil de Coordination du Programme:

7.1 approuve l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport final du 14 juin de la Cellule mondiale de réflexion et note l'importance cruciale de l'adhésion des pays;

7.2 exhorte les Coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA – et invite le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme – à élaborer des plans d'action et à mettre en oeuvre, dans les délais impartis, les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion tout en poursuivant sur la lancée de celle-ci;

7.3 prie instamment les membres des conseils d'administration des Coparrainants de l'ONUSIDA, du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et d'autres institutions multilatérales d'examiner et d'adopter les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;

7.4 prie instamment tous les autres partenaires internationaux d'examiner et, dans la mesure du possible, d'appliquer les mesures d'alignement et d'harmonisation préconisées dans les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ;

7.5 demande au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA, en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et d'autres partenaires du développement concernés, de faire rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion lors d'une session spéciale de la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2006 ;

7.6 demande instamment à l'ONUSIDA de promouvoir la pleine participation de la société civile à l'échelon national et mondial à la mise en oeuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ;

7.7 engage le Secrétariat de l'ONUSIDA à mener un processus rapide et inclusif – comprenant la société civile - avant la tenue en septembre 2005 de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial pour l'augmentation et la réorientation des Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA, afin de permettre au système des Nations Unies et à d'autres d'amplifier la prestation et la facilitation de l'appui technique.

Note explicative concernant la section 7 : Le CCP reconnaît que la mise en oeuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion doit se faire dans le cadre des législations nationales ainsi que des dispositions réglementaires et des politiques des organes directeurs des organisations multilatérales et des institutions internationales. Le CCP note également que l'adoption d'une approche axée sur le programme implique la coordination de financements parallèles et de fonds communs.

Point 3 de l'ordre du jour: ONUSIDA Document d'orientation politique: Intensification de la prévention du VIH

8. Se félicitant de ce que l'ONUSIDA a donné suite à la décision prise à sa seizième réunion en décembre 2004 et s'est attelé à l'élaboration d'un document d'orientation politique concernant l'intensification de la prévention du VIH, le Conseil de Coordination du Programme:

8.1 rend hommage au fait que pour l'élaboration de son document d'orientation politique concernant l'intensification de la prévention du VIH, l'ONUSIDA a demandé des avis nombreux et divers;

8.2 approuve le document d'orientation politique de l'ONUSIDA sur l'intensification de la prévention du VIH tel que modifié;

8.3 engage l'ONUSIDA à renforcer son rôle de chef de file ainsi que son soutien aux efforts mondiaux et nationaux d'intensification de la prévention du VIH dans le cadre d'une riposte globale au SIDA;

8.4 prie l'ONUSIDA de diriger le processus d'intensification de la prévention du VIH en accélérant l'élaboration d'un plan d'action fondé sur le Document d'orientation politique et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, et d'informer le Conseil de Coordination du Programme de ce plan d'action d'ici décembre 2005, et note que ceci entraînera une plus grande harmonisation et coordination de ses efforts grâce à une division plus nette des responsabilités du Secrétariat et des Coparrainants de l'ONUSIDA, ainsi que la coordination de ses efforts avec les parties prenantes nationales et mondiales;

8.5 demande à l'ONUSIDA de présenter en juin 2006 un rapport de situation concernant les efforts qu'il aura déployés pour intensifier la prévention du VIH ;

8.6 note la déclaration des Etats-Unis qui ne pourront pas financer les programmes d'aiguilles et de seringues étant donné que de tels programmes sont en contradiction

avec les lois et la politique étatsuniennes actuelles, et note que ce partenaire externe ne peut pas être tenu de financer des activités non conformes à ses propres lois et politiques nationales.

Point 4 de l'ordre du jour: Budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA 2006-2007

9. Le Conseil de Coordination du Programme:

9.1 rend hommage à la manière dont les Coparrainants et le Secrétariat ont satisfait pleinement aux décisions du Conseil de Coordination du Programme et amélioré encore le Budget-plan de travail intégré 2006-2007 en présentant clairement les contributions de l'ONUSIDA à la riposte mondiale et en apportant une plus grande cohérence stratégique au plan de travail et à la budgétisation;

9.2 félicite l'ONUSIDA pour avoir renforcé le cadre de gestion axée sur les résultats du Budget-plan de travail intégré 2006-2007, et d'en avoir fait un document plus convivial et plus transparent et un meilleur instrument de responsabilisation, et note avec satisfaction l'inclusion des résultats et des indicateurs correspondants de réalisation à l'échelon du Programme commun dans son ensemble et à celui de chacun des Coparrainants et du Secrétariat;

9.3 reconnaît que le Budget-plan de travail intégré 2006-2007 est parfaitement représentatif de la réforme à l'œuvre des Nations Unies;

9.4 demande à l'ONUSIDA de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le Budget-plan de travail intégré en tant qu'instrument de cohérence du système des Nations Unies pour capter le financement à l'échelon des pays et d'harmonisation avec une méthode consolidée de gestion axée sur les résultats, et de rendre compte au Conseil de Coordination du Programme de ces mesures en juin 2006 ;

9.5 prie le Secrétariat de l'ONUSIDA d'établir un processus visant à rendre le Budget-plan de travail intégré conforme aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et d'en déterminer les incidences financières;

9.6 note avec satisfaction l'augmentation des ressources propres des Coparrainants pour les activités menées sur le plan mondial, régional et national, qui sont toutes l'expression concrète de leur plus grande capacité d'action et de leur détermination de lutter contre l'épidémie de SIDA et ses conséquences;

9.7 demande à l'ONUSIDA de donner suite à la décision 8.2 prise lors de la quinzième réunion du Conseil de Coordination du Programme de présenter un rapport harmonisé aux organes directeurs des Coparrainants ; le Budget-plan de travail intégré 2006-2007 donne une occasion de présenter au Conseil de Coordination du Programme un compte rendu succinct des dépenses à l'échelon des pays, y compris l'utilisation des fonds du Budget-plan de travail intégré dans les pays; dans tous les cas, il faut éviter d'établir des rapports déjà établis par d'autres; les membres du Conseil de Coordination du Programme reconnaissent qu'en tant que membres des organes directeurs des Coparrainants il leur incombe également d'assurer cette cohérence;

9.8 fait siennes les stratégies et démarches qui figurent dans le Budget-plan de travail intégré 2006-2007, en particulier l'importance accordée à l'appui aux pays pour qu'ils puissent élargir leur riposte nationale à l'épidémie de SIDA;

9.9 conscient de ce que certaines régions ou sous-régions portent une part disproportionnée de la charge morbide du SIDA, souvent aggravée, comme c'est le cas de l'Afrique subsaharienne, par des taux très élevés de pauvreté, et soulignant l'importance d'allouer des fonds pour tenir compte de cette situation, demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un tableau supplémentaire dans le Budget-plan de travail intégré qui montre plus clairement la répartition régionale des ressources;

9.10 prie le Secrétariat de l'ONUSIDA d'examiner des voies et moyens de rendre le Budget-plan de travail intégré plus souple, y compris la possibilité d'établir des provisions pour imprévus et un examen à mi-parcours, et de les proposer au Conseil de Coordination du Programme à sa dix-huitième réunion;

9.11 approuve le budget de base de US\$320,5 millions et la répartition proposée de ces ressources comme suit: US\$120,7 millions pour les coparrainants, US\$115,4 millions pour le Secrétariat et US\$84,4 millions pour les activités interinstitutions;

9.12 demande instamment à tous les pays de financer pleinement le Budget-plan de travail intégré 2006-2007 conformément au principe du partage des obligations.

Point 5 de l'ordre du jour: Cadre stratégique du système des Nations Unies sur le VIH et le SIDA 2006-2010

10. Reconnaissant l'importance de renforcer l'engagement et d'élargir l'action du système des Nations Unies dans sa riposte au SIDA, le Conseil de Coordination du Programme:

10.1 se félicite des efforts déployés par les organisations du système des Nations Unies pour continuer à oeuvrer en tant que système dans un même cadre, conformément aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, et demande instamment au système des Nations Unies de faire montre de davantage de progrès eu égard aux objectifs d'harmonisation et de coordination;

10.2 est très satisfait des progrès réalisés par les Coparrainants, d'autres organisations du système des Nations Unies et le Secrétariat de l'ONUSIDA dans l'élaboration du Cadre stratégique du système des Nations Unies sur le VIH et le SIDA 2006-2010;

10.3 prie les organisations du système des Nations Unies de placer la lutte contre le SIDA au coeur de leurs plans et programmes mondiaux, régionaux et nationaux avec des mécanismes concrets pour le suivi et l'évaluation, d'enjoindre à leurs bureaux de pays d'appuyer les programmes nationaux, et de proposer à leurs organes directeurs de traiter de la lutte contre le SIDA dans le contexte du Cadre stratégique du système des Nations Unies sur le VIH et le SIDA 2006-2010;

10.4 approuve l'intention du Directeur exécutif de faire le point sur le Cadre stratégique du système des Nations Unies sur le VIH et le SIDA 2006-2010 compte tenu des efforts en cours de réforme des Nations Unies (p. ex., l'Examen triennal

complet des activités opérationnelles) et la mise en oeuvre actuelle des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion .

Point 6.1 de l'ordre du jour: Progrès de la mise en oeuvre des "Trois Principes"

11. Le Conseil de Coordination du Programme prenant note des progrès réalisés dans la mise en application des "Trois Principes":

11.1 prie l'ONUSIDA de continuer à assumer le rôle de chef de file en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'appui politique à la mise en oeuvre des "Trois Principes" dans les pays, compte tenu des recommandations formulées dans le rapport de la Cellule mondiale de réflexion, moyennant la mise au point d'outils et de lignes directrices ainsi que de mécanismes de suivi et évaluation, pour renforcer les autorités nationales et la participation dans les pays des parties prenantes y compris de la société civile;

11.2 reconnaît que la mise en oeuvre durable des "Trois Principes" est loin d'être acquise et qu'à l'horizon se profile l'examen que fera en 2006 l'Assemblée générale de la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/SIDA, et demande à l'ONUSIDA de préconiser une plus grande harmonisation des systèmes mondiaux de suivi et d'évaluation et leur conformité aux systèmes des pays.

Point 6.2 de l'ordre du jour: Informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2004-2005 et mise à jour financière au 31 mars 2005

12. Prenant note des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2004-2005 et la mise à jour financière au 31 mars 2005, le Conseil de Coordination du Programme:

12.1 fait sienne la proposition du Directeur exécutif d'utiliser le solde escompté à la fin de 2005;

12.2 incite les gouvernements donateurs et d'autres à débloquer sans tarder, s'ils ne l'ont déjà fait, leurs contributions au Budget-plan de travail intégré 2004-2005.

Point 7 de l'ordre du jour: Prochaine réunion du CCP

13. Le Conseil de Coordination du Programme confirme à nouveau la décision prise lors de sa quatorzième réunion de tenir sa dix-huitième réunion les 27 et 28 juin 2006 à Genève. Le Bureau et le Secrétariat pourraient, en gardant à l'esprit la longueur de l'ordre du jour et les incidences financières, prolonger la réunion d'une journée.

Point 8 de l'ordre du jour: Autres questions

14. Le Conseil de Coordination du Programme note que le point de l'ordre du jour sur le SIDA et la sécurité a été supprimé et note également que le Directeur exécutif de

l'ONUSIDA s'est engagé à inclure ce point aussitôt que possible dans l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption des décisions, recommandations et conclusions

15. Le Conseil de Coordination du Programme adopte les décisions, recommandations et conclusions de sa dix-septième réunion.
-